

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**BUREAU SYNDICAL DU 5 MARS 2012**

**N°BS MARS 2012 1**

**Objet :**

**Rénovez vos terrasses en pierres sèches**

Le 5 mars 2012 à 17 heures 30 à Jaujac, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lorraine CHENOT.

Nombre de voix en exercice : 39 Nombre de voix présentes et représentées :26 Nombre de suffrages exprimés :26  VOTES :      Pour : 26      Contre : 0 Abstentions : 0  Date de convocation : 27 février 2012	<b><u>Cadre réservé à la Sous-Préfecture</u></b>  <b><u>Transmis par ACTE le :</u></b> <b>AR N° : 007-250702388-</b>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Présents :** Dominique ALLIX, Jean-Daniel BALAYN, André BASTIDE, Robert BRUGERE, Sabine BUIS, Jacqueline CALIXTE, Lorraine CHENOT, Marie Chantal DE LEHELLE d'AFFROUX, Jean Roger DURAND, Marie-Christine GIT, Marie-Françoise LANOOTE, Régine LEMESRE, Raoul L'HERMINIER, Christian MOYERSOEN, Claire PAQUELET-GARDES, Simon PLENET, Véronique ROUSSELLE, André ROUY

**Excusés représentés,** Bernard BONIN, Marie-Françoise NEY,

**Absents :** Pascal BONNETAIN, Franck BRECHON, Jacques CRAMMER, Jean -Luc FLAUGERE, François JACQUART, Georges MURILLON, Maxime NOUGIER, Sébastien PRADIER, Michel TALAGRAN

**Contexte**

La pente marquant les paysages des Monts d'Ardèche a conduit ses habitants à travers les siècles à s'adapter pour rendre la terre cultivable. Les terrasses, creuset de terre ainsi fixée et d'eau, élaborées grâce aux pierres, matière première maîtrisée, elles contribuent aujourd'hui à la richesse de nos paysages. La volonté des Hommes à bâtir les murets, terrasses, échamps, faïsses et autres accols selon les zones nous a été donnée en héritage et témoigne de la richesse agraire passée, ou bien potentielle de notre territoire. Les effets du temps, l'exode rural et son corolaire, la déprise agricole, ont érodé ces patrimoines.

Aujourd'hui, des productions agricoles en développement (maraichage dans la vallée de l'Eyrieux en Cévennes, production viticole de Chatus), des activités de découverte, de promotion existent et s'appuient sur les terrasses.

La préservation de ces supports revêt donc un double enjeu, patrimonial et économique au cœur de la stratégie d'intervention du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

### **Objectif de l'action**

Expérimenter un dispositif d'intervention sur le territoire du Parc pour restaurer des terrasses supports d'activités agricoles, culturelles ou devant faire l'objet de mesure de mises en valeurs patrimoniales.

### **Descriptif**

Sur la base d'un cahier des charges, il s'agira de prendre en charge des frais de réhabilitation de terrasses, supports d'activités. Des garanties devront être apportées quant à la pérennité des édifices ; les bénéfices économiques, environnementaux et sociaux liés aux chantiers de réhabilitation ou à l'activité mise en oeuvre sur les terrasses feront également partie des critères pris en considération. Les collectivités locales (communes, communautés de communes), les propriétaires individuels mettant à disposition les terrasses (sous forme de baux, de location) pourront être éligibles. Le fond d'intervention pour la rénovation des terrasses, diffusé sous forme d'appel à projet, devra être testé et évalué pour, le cas échéant, évoluer vers un outil de préservation d'autres patrimoines agraires et vernaculaires.

**Coût estimatif TTC: 200 000 € Financement du Conseil général 100 000 €**

**Participation financière :** taux de participation global indicatif 50%

- Pour les dépenses de prestations d'expertises et de diagnostics préalables à la réalisation des chantiers : aide maximum de 80% du coût global plafonnée à 2 000 €.
- Pour les travaux et suivi des travaux: aide maximum de 50% du coût global du projet plafonnée à 20 000 €.

**Maitrise d'ouvrage :** Collectivités, associations.

### **Calendrier prévisionnel :**

Date de mise à disposition du cahier des charges : 20/03/2012

Période d'accompagnement : avril 2012 à octobre 2012

Date de réception finale des projets : automne 2012

Période de validation automne 2012

Période d'accompagnement et de finalisation du dossier :

Phase 1 expertise : en Novembre 2012

Phase 2 travaux : printemps 2013

Date de fin prévue: 05/2014

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré

### **DECIDE**

- D'APPROUVER l'action présentée,
- D'APPROUVER le plan de financement présenté,
- D'AUTORISER la Présidente à solliciter toutes les subventions dont peut bénéficier cette opération,
- D'AUTORISER la Présidente à mettre en oeuvre la délégation de paiement pour les actions dont la maîtrise d'ouvrage revient à un partenaire
- D'AUTORISER la Présidente à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré à Jaujac, le 5 mars 2012,  
Pour extrait conforme

La Présidente

Lorraine CHENOT